

## **Deuxième Esquisse de Structure Bénélux**

### **Avis de la Commission régionale de développement**

janvier 1997

La Commission régionale de développement se réjouit de pouvoir retrouver dans l'Esquisse Bénélux les grands principes du Plan régional de développement : la gestion parcimonieuse du sol, le développement de la multi-modalité, la création d'un réseau d'équipements et d'infrastructures performants, le développement de la structure écologique principale, etc.

L'importance de l'Esquisse réside dans le fait qu'elle confirme, à un niveau plus large que le niveau strictement bruxellois, des options générales d'aménagement du territoire et qu'elle détermine, de plus, une nouvelle façon de considérer le réseau central des villes belges.

L'Esquisse démontre l'importance qu'il y a à considérer les trois régions du pays, ainsi que la gestion et les relations à développer entre les différentes villes belges.

Les plans d'aménagement mis au point par l'Union européenne s'étaient attachés jusqu'à présent, à définir des accords liant les régions transfrontalières.

A cet égard, l'Esquisse corrige cette manière de voir et démontre l'intérêt qu'il y a à créer une coopération permanente entre les différentes villes constituant le réseau urbain belge.

A côté de la coopération transnationale, la nécessité d'une collaboration transrégionale est beaucoup moins développée dans l'Esquisse, alors qu'elle est très importante pour la Région bruxelloise : une collaboration avec les deux autres régions de la Belgique est nécessaire par rapport à plusieurs problèmes tels que la concurrence entre les régions, la mobilité, le développement du réseau écologique, etc.

La Commission déplore que la mission des auteurs de projet a été limitée à quatre thèmes, à savoir la mobilité, les infrastructures, les zones rurales et la structure écologique principale. Elle considère qu'en conséquence, l'Esquisse ne donne qu'une vision partielle de la réalité spatiale.

Il serait utile d'analyser d'autres thèmes relatifs à l'aménagement du territoire, par exemple :

- les problèmes internes des villes : le problème de la suburbanisation, de la dégradation des quartiers centraux, des chancres urbains, de la dualisation de la ville, du manque de moyens financiers, du cadre de vie et de l'environnement, de la mobilité et de la congestion, des infrastructures, de la concurrence entre les villes et entre ville et périphérie en ce qui concerne les fonctions économiques, l'habitat, le commerce, les équipements,...

- l'aspect économique : le volet économique, les noyaux économiques, leur intégration et leur fonctionnement dans le cadre spatial global, etc.

- la prise en compte des courants culturels et de leur dimension spatiale

- la coopération entre villes (Bruxelles-Lille, Bruxelles-Amsterdam,...) y compris dans le cadre du Bénélux+ devrait être encouragée au même titre que la coopération entre régions.